

Loi sur l'aide aux familles : Vos obligations et vos droits



FRENCH

Novembre 2018



Australian Government
Department of Education and Training



NSW FAMILY DAY CARE
ASSOCIATION INC.

BOÎTE À OUTIL DE L'ÉDUCATEUR FAMILY DAY CARE : vos obligations et vos droits

Le Gouvernement australien approuve les prestataires et services de garde d'enfants en vertu de la loi sur l'aide aux familles. Un prestataire approuvé est autorisé à fournir un ou plusieurs services.

En tant qu'éducateur, vous êtes recruté par un service Family Day Care et vos prestations sont fournies au nom de ce service. Le Gouvernement australien approuve les prestataires de garde d'enfants et les services qu'ils fournissent au regard de la loi sur les services d'éducation et de garde d'enfants et de la loi sur l'aide aux familles.

Comprenez bien que les services de Family Day Care et les subventions que les familles éligibles peuvent obtenir du gouvernement australien sont régis à la fois par la loi nationale et par la loi sur l'aide aux familles.

Certaines précautions sont nécessaires pour éviter que vous et votre service Family Day Care n'enfreigniez la loi sur l'aide aux familles ainsi que la loi et les règlements en matière de services d'éducation et de garde d'enfants. Votre service doit vous aider à comprendre ces lois.

Obligation d'assurance

Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile pour une valeur d'au-moins 10 millions de dollars sur votre résidence Family Day Care et vérifiez que votre police d'assurance est à jour.

Obligation d'aptitude

En tant qu'éducateur, vous devez présenter une certaine aptitude à garder des enfants. Vous devez accepter de passer un contrôle policier ainsi qu'un contrôle d'aptitude à travailler avec des enfants. Votre service doit être en mesure de fournir à tout moment un enregistrement écrit de ces contrôles au cas où le ministère de l'éducation et de la formation en ferait la demande.

Tout acte de fraude, malhonnêteté ou négligence peut nuire à la reconnaissance de votre aptitude à travailler comme éducateur. Les règlements nationaux s'appliquent également aux autres adultes qui vivent avec vous. Selon ces règlements, entre autre, vous êtes tenu(e) d'informer votre prestataire de services de l'emménagement de tout nouvel adulte dans votre maison. En tant que prestataire agréé, vous devez vous assurer de l'aptitude et de l'honorabilité de tous les adultes se trouvant à votre domicile à être en compagnie d'enfants. Ne laissez jamais un ou plusieurs enfants seuls avec des visiteurs.

Obligation de qualification

Vous devez posséder un certificat III en services d'éducation et de garde d'enfants ou suivre un programme d'obtention de ce certificat. Cette formation est très utile pour améliorer vos compétences en éducation et garde de jeunes enfants. Vous l'acquerez auprès d'un collègue TAFE ou un organisme de formation agréé. Un diplôme de secouriste, une formation à la

réanimation cardio-respiratoire (RCR) et une formation à la gestion des urgences en matière d'asthme et d'anaphylaxie vous sont également nécessaires.

Obligation de compte PRODA

Le versement de la subvention pour les services de garde d'enfants que vous fournissez aux familles requiert l'ouverture d'un compte PRODA (PROvider Digital Access) et la signature d'un contrat avec un prestataire de services.

Juste après votre demande d'ouverture de compte PRODA et la vérification de votre identité, vous recevez un numéro AI (autorité d'inscription). Communiquez-le sans tarder à votre service Family Day Care afin qu'il puisse vous associer à ses prestations dans le système des subventions pour garde d'enfants. Sans ce préalable - la vérification de votre identité et la communication de votre numéro AI à votre service Family Day Care - aucune subvention de garde d'enfants ne vous sera versée.

Pour savoir comment terminer votre inscription, visitez la page Web www.education.gov.au/becoming-child-care-subsidy-approved-child-care-service.

Obligation de qualité de prestation

En tant qu'éducateur, vous devez respecter les normes de qualité nationales en matière de services d'éducation et de garde d'enfants. Pour atteindre cette qualité dans la garde et l'éducation d'enfants, utilisez le programme pédagogique pour la petite enfance ainsi que le programme pédagogique de garde d'enfants en âge scolaire.

Obligation d'un nombre limité d'enfants

Légalement, vous ne pouvez pas garder plus de sept enfants à la fois, y compris les enfants de votre famille (âgés d'au-plus 13 ans et non scolarisés dans une école secondaire) dont au plus quatre d'âge préscolaire ou moins.

Vous devez vous assurer que moins de 50 % des enfants que vous gardez par période de quinze jours sont de votre famille.

Obligation, pour votre service, de fixer les tarifs des gardes d'enfants

Votre service assure, seul, la responsabilité de fixer les tarifs de garde et d'établir les politiques en matière de facturation des prestations.

Les familles paient vos gardes d'enfants au service et celui-ci vous verse votre salaire. Ce salaire doit être réglé par un accord écrit établi entre vous et votre service.

Il est important de bien comprendre que les familles règlent leurs factures au service et jamais à vous personnellement. Certes, de nombreux éducateurs collectent le règlement de factures auprès des familles, mais en fait ils agissent pour le compte de leur service.



Cependant, le service peut vous proposer de conserver ces règlements comme acompte de paiement pour votre travail.

Obligation de délivrer des relevés et reçus (pour votre service)

Votre service est tenu de délivrer un relevé aux familles une fois par quinzaine, avec mention des prestations fournies, du coût facturé et de la subvention de garde d'enfants versée par le gouvernement (celle de base comme celle complémentaire).

En tant qu'éducateur, efforcez-vous de remettre un reçu aux familles pour chaque paiement qu'elles vous versent. Vous aurez ensuite à établir un relevé de ces reçus et à le remettre à votre service. Vérifiez que vos reçus précisent clairement que les sommes sont destinées à votre service.

Les familles participent aux frais de garde d'enfants en versant au service la différence entre le montant total demandé et la subvention versée. Pour être éligible à cette subvention, la famille doit être responsable du paiement des frais de garde d'enfants en vertu d'une entente écrite conclue avec le service Family Day Care.

Obligation de confidentialité des informations sur les familles

Vous n'êtes pas autorisé à divulguer des informations sur les familles à d'autres personnes, sauf dans les cas prévus par la loi sur l'aide aux familles. Toute utilisation ou divulgation non autorisée sera sanctionnée.

Obligation de fournir des actes de présence et autres informations exacts à votre service

En tant qu'éducateur, vous devez fournir des actes de présence hebdomadaires exacts à votre service quant aux gardes d'enfants que vous avez effectuées. Ne doivent y figurer que les gardes pour lesquelles les enfants étaient présents. Vous pouvez signaler des absences, mais uniquement si vous auriez gardé l'enfant aurait-il été présent et uniquement si la famille a été facturée pour cette garde.

En soumettant des rapports de présence erronés à votre service, vous risquez de placer des dettes sur votre service ou vos familles, dettes qui devront être payées ultérieurement.

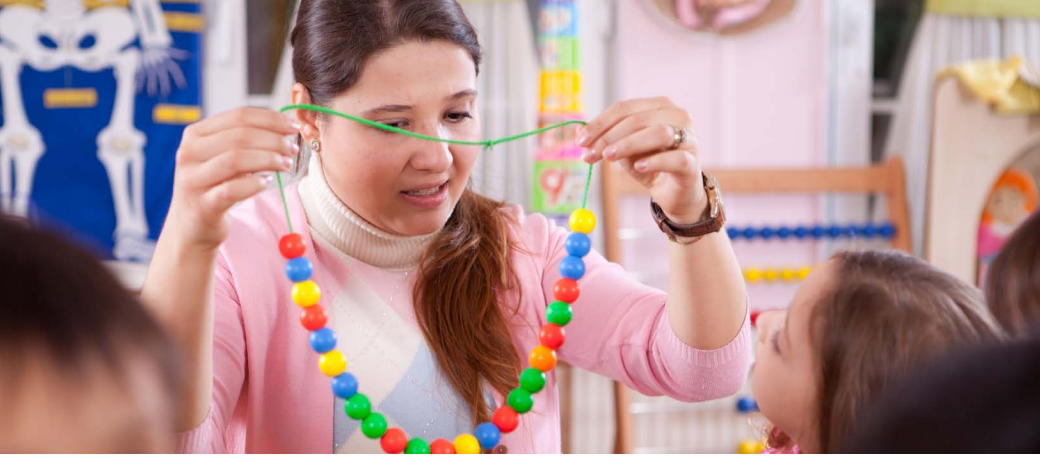
Vos droits en tant qu'éducateur?

Votre service Family Day Care doit établir des pratiques efficaces et éthiques pour vous aider dans votre travail d'éducateur.

Entre autres, ces pratiques insisteront sur la nécessité de fournir des informations en temps opportun aux éducateurs, leur assurer une formation continue, encourager le travail en équipe et la collaboration, établir et respecter des normes professionnelles et des codes de conduite.

Points importants

- ▶ La loi sur l'aide aux familles prévoit l'octroi d'une subvention de base pour garde d'enfants ainsi que d'une subvention complémentaire aux familles éligibles devant recourir à des services Family Day Care.
- ▶ Votre service est tenu à des obligations légales d'après la loi sur l'aide aux familles et la loi nationale.
- ▶ Vous devez posséder un diplôme d'éducateur et justifier d'une certaine expérience dans la garde et l'éducation d'enfants dans un environnement sûr à l'aide de programmes pédagogiques appropriés.
- ▶ Le versement de la subvention pour les services de garde d'enfants que vous fournissez aux familles requiert l'ouverture d'un compte PRODA (PROvider Digital Access) et la signature d'un contrat avec un prestataire de services.
- ▶ Légalement, vous ne pouvez pas garder plus de sept enfants à la fois (âgés d'au-plus 13 ans et non scolarisés dans une école secondaire) dont au plus quatre d'âge préscolaire ou moins. Le nombre d'enfants de votre famille doit toujours rester inférieur à 50 % des enfants que vous gardez.
- ▶ Votre service fixe les tarifs de vos prestations Family Day Care. Vous pouvez recevoir le paiement des familles, mais uniquement au nom de votre service. Certains services peuvent vous permettre de conserver ces paiements en acompte de votre salaire.
- ▶ Efforcez-vous de remettre un reçu aux familles pour chaque paiement, avec une mention claire que les sommes sont versées à votre service.
- ▶ Les modalités de paiement de votre salaire doivent être réglées par un accord écrit, établi entre vous et votre service.
- ▶ Votre service est tenu de délivrer des relevés et des reçus aux familles une fois par quinzaine.
- ▶ Vous devez fournir des informations exactes sur les gardes d'enfants que vous effectuez à votre service. Les actes de présence doivent être signés pour chaque enfant que vous gardez et les absences signalées.
- ▶ La transmission de fausses informations à votre service à des fins de profits financiers constitue une infraction à la loi.



This brochure has been produced in 11 languages: Amharic, Arabic, Assyrian, Dari, Dinka, French, Hazaragi, Nuer, Somali, Sudanese, and Swahili. To find the brochure in your language please go to www.fdcsupport.org.au

Être informé

En tant qu'éducateur, vous avez le droit de recevoir des informations précises et actuelles, notamment concernant les questions liées à votre environnement de travail. Votre service doit vous communiquer ses politiques et procédures afin d'arriver à des attentes communes quant à la réalisation de votre travail et encourager des pratiques cohérentes.

Formation continue

Les éducateurs eux-mêmes doivent assumer la responsabilité de la mise à jour et du maintien de leurs connaissances, aidés par les coordinateurs et le service de garde d'enfants. Un soutien régulier vous permettra d'œuvrer à votre développement professionnel afin d'améliorer vos compétences et comprendre et respecter les lois et règlements nationaux.

Normes professionnelles et codes de conduite

Des pratiques éthiques et des normes professionnelles sont nécessaires à votre service, aux éducateurs et au personnel

pour les guider dans leur prise de décision pendant leur travail. Le code de conduite, lui, détaille les comportements qui siéent aux valeurs de votre service Family Day Care et établit clairement vos responsabilités les uns envers les autres, avec les familles et avec les enfants.

Un code de sécurité des enfants, établi par votre service Family Day Care, répondra à vos questions de savoir quels comportements sont appropriés et inappropriés avec les enfants qui vous sont confiés.

Si, en tant qu'éducateur Family Day Care, vous rencontrez des problèmes avec les normes professionnelles ou estimez avoir été sous-payé(e) par votre service Family Day Care, parlez-en avec votre service.

EN SAVOIR PLUS

Le Guide du prestataire de services de garde d'enfants est une ressource essentielle pour ceux et celles qui désirent proposer des services de garde d'enfants et d'apprentissage préscolaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse : www.education.gov.au/child-care-provider-handbook-0

Pour en savoir plus, visitez les sites Web suivants :

- ▶ www.education.gov.au/compliance
- ▶ www.education.gov.au/child-care-providers
- ▶ www.fdcsupport.org.au
- ▶ www.fdca.com.au
- ▶ www.acecqa.gov.au

Ou visitez le site Web de votre Service Family Day Care ou consultez toutes les autres sources d'information qu'il met à votre disposition (brochure, manuel d'initiation, etc.).

Amharic	በራስዎ ቋንቋ በራሪ ወረቀት ከሚገኙት www.fdcsupport.org.au ድረ ገጽን ይመልከቱ
Arabic	لإيجاد الكتيب بلغتك، يُرجى تصفح موقع الويب www.fdcsupport.org.au
Assyrian	لأيجاد الكتيب بلغتك، يُرجى تصفح موقع الويب www.fdcsupport.org.au
Dari	برای دریافت جزوه به زبان خودتان، لطفاً به www.fdcsupport.org.au وبسایت مراجعه کنید.
Dinka	Tê kəər yin kitap nê thoŋdu kitam tō wëlthín ke yin lo nē www.fdcsupport.org.au
French	Pour trouver la brochure dans votre langue, veuillez visiter le site www.fdcsupport.org.au .
Nuer	Ke yöö bi ñäk jiek rey waregakä/ kie majale ke thuok du, göa ε en yöö bi wä kä www.fdcsupport.org.au .
Hazaragi	برای دریافت این بروشور به زبان خودتان، لطفاً به www.fdcsupport.org.au وبسایت مراجعه کنید.
Somali	Si aad ugu heshid buugyaraha luuqadaada fadlan booqo www.fdcsupport.org.au .
Sudanese	لإيجاد الكتيب بلغتك، الرجاء تصفح موقع www.fdcsupport.org.au
Swahili	Ili kupata brosha hiyo kwa lugha yako tafadhali tembelea tovuti www.fdcsupport.org.au .



Australian Government
Department of Education and Training

